

Inscriptions ARSA 2023-2024

Chers adhérents,

Comme annoncé en juin dernier, la Fédération Française de la Retraite Sportive met en place à cette rentrée une nouvelle procédure **d'inscription en ligne**. Vous trouverez ci-après une version simplifiée du **Manuel de l'utilisateur** de ce logiciel, encore susceptible de mises à jour. (les mises à jour seront publiées sur le site ARSA – rubrique Documents).

Sur le **site de l'ARSA17**, vous trouverez :

- sous l'onglet Activités, le descriptif habituel des celles-ci, avec quelques nouveautés ;
- sous l'onglet Documents, les habituels Tableau des Activités (créneaux horaires, lieux, dates de reprise), Liste de Contacts des Référents ; des fiches préparatoires à la saisie de votre numéro de licence, de vos coordonnées et de vos choix.

Vous recevrez vers le 30 août un courriel de la FFRS intitulé "Bienvenue sur votre **Espace Adhérent**" vous indiquant un lien vers le site **FFRS360**. Ce lien sera valable 7 jours.

A partir d'un PC (mais pour l'instant ni Mac ni tablette ni smartphone), vous pourrez accéder à votre Espace personnel en entrant :

- 1) votre "nom d'utilisateur" (aussi appelé "identifiant") formé par votre numéro de licence suivi de @ffrs360.espaceadherent.fr
- 2) un mot de passe de votre choix.

Ceci vous permettra de réaliser votre inscription, comme indiqué dans le Manuel Utilisateur.

Parmi les rubriques à remplir ou cocher,

- il vous sera demandé si vous accordez à votre club le "droit à l'image", accord indispensable pour que l'on puisse continuer à diffuser des photos de nos activités et manifestations ;
- l'attestation dite d' "honorabilité", si elle est requise, ne concerne que les animateurs et dirigeants du club ;
- le terme de "commande" à effectuer désigne la demande d'adhésion fédérale, les éventuels compléments d'assurance et votre sélection d'activités dans le club. La commande se conclut par le paiement en ligne avec votre carte de crédit. Au-delà du délai légal de rétractation de 14 jours, l'inscription est non remboursable, comme par le passé.

Le paiement sera aussi possible par chèque à l'ordre de l'ARSA ; le chèque devra parvenir au secrétariat avant l'échéance des 14 jours.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire – et a fortiori si vous ne disposez pas de connexion internet –, des **permanences d'accueil à l'ARSA** seront à votre disposition :

- **à partir du lundi après-midi 4 septembre de 14h30 à 16h ;**
- **du mardi 5 au vendredi 8 de 10h à 12h et de 14h30 à 16h.**

Ensuite tous les Mardis matins de 10h à 12h, comme habituellement.

Cette procédure nouvelle nécessitera un peu de patience la première année. N'oubliez-pas qu'elle a été préparée au mieux et sera assurée par des bénévoles adhérents comme vous.

Bien sportivement,
Le Bureau de l'ARSA